

# YVETTE GAUTHÉ BOKO

Point focal national de mise en œuvre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal au Bénin.

## Une femme forte à la tête du Bureau national de l'ozone

Au Bénin, l'abandon progressif des substances appauvrissant la couche d'ozone a non seulement contribué à protéger la couche d'ozone pour les générations actuelles et futures mais a aussi renforcé la communauté internationale dans sa lutte contre les changements climatiques. Ce succès doit beaucoup à une femme forte et déterminée, Yvette Gauthé Boko, qui œuvre depuis des années à la défense de l'environnement. Rencontre avec cette femme d'exception.

### Environnement et promotion de l'égalité des sexes

L'action ayant l'impact le plus important sur le plan environnemental est de conscientiser les citoyens sur la protection de leur environnement, qui doit être inclusive. Ce qui ramène aux comportements écocitoyens à développer, aux bonnes pratiques à adopter et aux bons choix technologiques à faire. Le domaine du froid et de la climatisation fut un domaine majoritairement masculin. Il faut tout faire pour augmenter le pourcentage de présence féminine dans le secteur du froid. Au Bénin, chaque année, elle encourage les femmes dans les lycées techniques à entreprendre des études dans le domaine du froid et de la climatisation, avec un soutien financier. Ensuite le Bureau national de l'ozone offre des formations pour continuer les études supérieures et devenir ingénieur en froid et climatisation ; par exemple, des formations aux bonnes pratiques et autres thématiques. Cette plateforme de formation est coordonnée par deux femmes ingénieures en froid et climatisation.

### Trajectoire professionnelle

Yvette coordonne les activités liées à la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone. Elle est arrivée à ce niveau grâce à la confiance que ses supérieurs hiérarchiques, notamment le ministre en charge de l'environnement, qui lui ont confié cette responsabilité depuis février 2017. Il faut noter que, de 2007 à 2016, elle était le point focal suppléant de ce même protocole. Elle a suivi dans leur intégralité toutes les négociations des différentes conférences des Parties qui ont abouti à l'adoption de l'Amendement de Kigali le 15 octobre 2016. Sa première contribution directe à la mise en œuvre du Protocole de Montréal dans son pays fut la conduite du processus de ratification de l'Amendement de Kigali. Yvette reconnaît que concilier vie professionnelle et vie privée n'est pas facile, mais elle y parvient grâce au soutien de son mari et de sa famille élargie.

### Conseil pour les filles et femmes

*“Fixez-vous des objectifs, soyez persévérantes et passionnées dans votre travail. Votre contribution compte, et vous pouvez changer le monde. Continuez à inspirer et à élever les autres autour de vous.”*